

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**  
**19.02.2025**

**Présents**

M. Thierry HORY  
Mme Odile JACOB-VARLET  
Mme Claire FRANCFORT  
Mme Claudine HETHENER  
M. Romaric LEFEBVRE  
Mme Nathalie MOREAU  
M. Francis MOREL

**Absentes excusées**

Mme Eloïse HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)  
Mme Marie-Louise KUNTZ (délégation à Mme HETHENER)  
Mme Sandra NOEL (délégation à Mme MOREAU)  
Mme Sabine FONTAN

**Assistait également**

Mme Nathalie SOUBROUILLARD- Responsable Adjointe du CCAS  
Secrétaire de séance



Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis en mairie de MARLY, le mercredi 19 février 2025 sur convocation du Président en date du 12 février 2025.

Avant d'ouvrir la séance, le Président demande aux membres du conseil d'administration leur accord pour ajouter à l'ordre du jour le rapport concernant l'installation d'un nouveau membre qualifié.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Installation d'un nouveau membre qualifié
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4. Médecine préventive
5. Ramassage des déchets verts
6. Les Loupiots : tarifs 2025
7. Les Hortensias : tarifs petits travaux
8. Divers

**I - Approbation du précédent compte-rendu**

Le Président invite les membres du conseil d'administration à adopter le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2024.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité l'adoption du compte-rendu.

**II -- Installation d'un nouveau membre qualifié**

Pour remplacer M. ROTHEA au sein du conseil d'administration du C.C.A.S, conformément à l'article R. 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire a procédé à la nomination d'un nouveau membre qualifié par arrêté n° 31/2025 en date du 30 janvier 2025 :

- Madame Sabine FONTAN en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'U.D.A.F.

Sur proposition du Maire, Président du CCAS, le conseil d'administration est donc composé comme suit :

Les membres élus sont :

- Odile JACOB-VARLET
- Nathalie MOREAU

- Sandra NOEL
- Eloïse HANSE
- Francis MOREL

Les membres qualifiés sont :

- Mme Claire FRANCFORT
- Mme Claudine HETHENER.
- Marie Louise KUNTZ
- M. Romaric LEFEBVRE
- Mme Sabine FONTAN

### **III – Débat d'orientation budgétaire 2025**

#### **1 – Analyse des comptes administratifs du CCAS**

**Les dépenses de fonctionnement :**

Libellés	2021	2022	2023	2024 (estimé)	24/23
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	5 136,28	5 293,00	4 253,26	4 837,94	
Charges à caractère général (011)	236 174,34	238 304,48	264 878,90	261 909,85	- 1,12 %
Charges de personnel et frais assimilés (012)	565 848,12	612 028,82	598 804,03	683 483,33	+ 14,14 %
Autres charges de gestion courante (65)	4 846,92	6 110,89	3 794,03	4 205,41	+ 10,84 %
Charges financières (66)	19 707,96	17 770,33	15 886,06	14 003,69	- 11,85 %
Charges exceptionnelles (67)	0	15,00	1 000,00	00,00	
<b>TOTAL</b>	<b>831 713,62</b>	<b>879 522,52</b>	<b>888 616,28</b>	<b>968 440,22</b>	<b>+ 8,98 %</b>

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,98 %.

Le premier poste de dépenses est constitué par les charges de personnel qui représentent 70,57 % des charges de fonctionnement en 2024.

Entre 2023 et 2024, elles ont augmenté de 14,14 % suite à l'embauche fin 2023 de la nouvelle directrice des Loupiots déchargée d'encadrement et de l'agent au CCAS recrutée à 80 % ainsi que suite au recrutement d'une apprentie en septembre dernier.

Le second poste de dépenses est représenté par les charges à caractère général qui constituent 27,04 % des dépenses de fonctionnement. Entre 2023 et 2024, elles sont restées stables.

Le poste « charges financières » représente les intérêts des emprunts.

**Les recettes de fonctionnement :**

Libellés	2021	2022	2023	2024 (estimé)	24/23
Produits des services et ventes diverses (70)	49 273,93	48 848,00	55 942,95	79 672,34	+ 42,42 %
Dotations et participations (74)	447 812,71	621 856,90	562 109,10	676 723,08	+ 20,39 %
Autres produits gestion courante (75)	358 957,36	358 720,92	364 596,81	388 903,16	+ 6,67 %
Produits exceptionnels (77)	1 292,87	2 155,93	9 758,40	0,27	- 99,99 %
Remboursements sur rémunérations (013)	3 030,43	31 296,09	42 425,75	35 572,10	- 16,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>860 367,30</b>	<b>1 062 877,84</b>	<b>1 034 833,01</b>	<b>1 180 870,95</b>	<b>+ 14,11 %</b>

Entre 2023 et 2024, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 14,11 %.

Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des subventions versées par la Ville et la CAF en 2024 mais également au remboursement par la Ville des repas des enfants qui mangent à la Résidence Les Hortensias et enfin à une somme plus importante reçue au niveau des concessions funéraires.

La nette baisse du poste « produits exceptionnels » s'explique par le fait qu'il n'y a eu aucune régulation de mandats sur les années antérieures effectuée en 2024.

*Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2023 reporté (+ 213 429,88 €), la section de fonctionnement devrait dégager en 2024 un excédent de 425 860,61 €.*

### **Les dépenses d'investissement :**

Articles	Libellés	2021	2022	2023	2024 (estimé)
1641	Emprunts	86 968,36	88 796,79	90 663,70	92 569,88
165	Dépôts et cautionnements	2 500,00	2 650,00	2 500,00	2 000,00
2031	Frais d'études				3 600,00
2051	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log			282,00	
2131	Batiments publics		9336,30		
2135	Installations générales, aménagement de construction			3 000,62	
2181	Installations générales	6 154,80			
21848	Mobilier		1 422,50	349,99	3 954,69
2188	Autres immobilisations corporelles	4 225,11	2 122,00	6 988,99	6 418,73
2313	Constructions	17 211,55	6 537,12	7 930,17	47 058,00
	<b>TOTAL</b>	<b>117 059,82</b>	<b>110 864,71</b>	<b>111 715,47</b>	<b>155 601,30</b>

Les investissements ont été financés par :

### **Les recettes d'investissements :**

Articles	Libellés	2021	2022	2023	2024 (estimé)
10222	FCTVA	5 316,04	4 166,62	4 526,10	1 653,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	102 527,18	103 607,50	90 815,59	94 189,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	4 500,00	5 500,00	2 500,00
2805	Amortissement des concessions	769,00	770,80		
28121	Amortissement plantations arbres et arbustes	371,00	371,00	371,40	
281838	Amortissement du matériel de bureau, informatique	1 233,98	1 174,00	1 174,00	1 174,00
281848	Amortissement du mobilier	553,30	167,00	367,66	693,99
28188	Amortissement des autres biens	2 209,00	2 810,20	2 340,20	2 969,95
2158	Autres installations		3 181,50		
2181	Installations générales		6 154,80		
	<b>TOTAL</b>	<b>115 979,50</b>	<b>126 903,42</b>	<b>105 094,95</b>	<b>103 181,04</b>

*Compte tenu du déficit d'investissement 2023 reporté (- 94 189,31 €), la section d'investissement devrait faire apparaître en 2024 un déficit de 146 609,57 €.*

*En prenant en compte les restes à réaliser en dépenses (52 109,83 €), la section d'investissement présenterait un besoin de financement de 198 719,40 €.*

### **2 – Orientations budgétaires pour 2025**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité tant dans les charges à caractère général que dans les charges de personnel.

L'autofinancement du C.C.A.S se voit augmenté par le non- paiement de la subvention pour le Relais Petite Enfance (R.P.E.) prévue au budget et une diminution des montants des factures énergétiques.

En 2025, les recettes du C.C.A.S vont se voir augmenter et les dépenses diminuer par (entre autres) :

- La subvention du R.P.E. qui sera directement versée par la Ville
- Le dégrèvement et remboursement sur 6 ans des taxes foncières versées pour la Résidence les Hortensias
- Les taxes foncières 2025 non inscrites au budget, car le C.C.A.S. n'en est plus redevable.

Par conséquent, la subvention de la Ville versée au C.C.A.S. nécessaire à l'équilibre du budget, devrait s'élever à 240 000 € en 2025.

### **I. Etat de la dette**

La dette du CCAS se compose de 2 emprunts :

- 1 à taux fixe
- 1 à taux variable

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2025 s'élève à 94 516,35 €

## **II. Etat du personnel**

Le personnel du C.C.A.S est composé de

- 12 agents titulaires ou stagiaires
- 5 agents contractuels

Ces agents occupent :

- 12 emplois à temps complet
- 5 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2025 prévoit les éléments suivants :

- Prise en compte des Effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Augmentation de 5,2 % des cotisations des caisses de retraite.
- Augmentation d'1,5 % du point d'indice.

## **III. Priorités à venir**

### *A. Multi- accueil « les Loupiots » :*

#### 1). en investissement

- Chariot ménage ergo
- Chariot bac salle de bains
- Chariot service cuisine
- Tapis
- Baby phone visio x 2
- Lave-vaisselle
- Sèche-linge
- Tabourets
- Fauteuil de sol adulte
- Tables ergo pour 6
- Chaises bois sans barreaux
- Chaise plot central
- Tables ergo pour 8
- couchettes x 16
- Fauteuil assise

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 10 000 €

#### 2). en fonctionnement

- Augmentation des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles
- Renouvellement de la vaisselle et des contenants (loi Egalim)
- Matériel éducatif et technique
- Linge, tabliers
- Abonnement aux métiers de la Petite Enfance
- Augmentation couches et pharmacie suite annulation modulation agrément

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 11 300 €

### *B. Résidence Les Hortensias*

#### 1). en investissement

- Robinets détecteurs WC
- Lave-vaisselle
- Balcons
- Portes SAM
- Volets
- Tuyaux vide sanitaire

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 111 000 €.

#### 2). En fonctionnement

- Facture NEOPTIM – pour dégrèvement taxes foncières
- Séances analyse pratiques professionnelles

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 57 200 €

C. Administration générale :

- Audit du personnel
- Funérailles pour indigents
- Désencombrement et nettoyage logements insalubres, indignes.

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 31 500 €

**IV. Comme les années précédentes, le C.C.A.S. poursuivra ses actions ponctuelles en 2025**

À savoir :

- repas des Anciens
- colis de Noël distribués aux personnes âgées résidant sur Marly (dès 80 ans), sauf pour les Résidents de la Maison de retraite « le Val de Seille » pour lesquels le C.C.A.S. participe au goûter de fin d'année
- colis de Noël distribués à tous les Résidents de la « Résidence les Hortensias »
- gestion des anniversaires de 90 ans et 100 ans et plus, anniversaires de mariages (50 et 60 ans)
- médaille de la famille française
- aide aux familles en difficulté (avec mise en relation avec AS – CIDFF service d'aide aux victimes et autres organismes – M. Jacques HATTON(écrivain public) - pour problèmes CAF et dossiers de surendettement)
- l'aide aux associations ayant un caractère social
- gestion des logements + préparation commissions
- suivi du plan canicule
- gestion aides facultatives et notifications aides légales
- participation au Conseil des Séniors
  
- résidence autonomie : →repas de Noël  
→animations : activités de gymnastique douce, ateliers cuisine et bricolage, petits déjeuners, sorties  
→actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : prévention, autonomie,...
  
- multi accueil : → fête de fin d'année scolaire avec les parents  
→ fête de Saint Nicolas  
→ fête de Noël

Le C.C.A.S propose également la mise en place de permanences avec différents partenaires :

- la Mutuelle Familiale : mutuelle communale
- la Mission Locale
- l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance
- Germinal
- l'UDCCAS

➔ Les recettes du C.C.A.S. proviennent essentiellement :

- de la subvention de la C.A.F.
- des concessions
- des revenus de location (redevances) réactualisés chaque année sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année précédente, qui subiront une augmentation de **2,47%**
- des prestations de service (repas) dont les tarifs ont été augmentés cette année : 12,00 € pour les résidents et 14,00 € pour les extérieurs soit une hausse de 9,09 % pour les Résidents et de 7,69 % pour les extérieurs.
- des contributions des parents (heures de garde au multi accueil) dont le tarif plancher passera de 765,77€ à 801,00 € par mois et dont le tarif plafond passera de 6 000 € par mois à 7 000 € par mois
- de la subvention du Département pour la Résidence « Les Hortensias » dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, estimée égale à celle perçue en 2024.
- d'une subvention de la commune qui diminuera et assura l'équilibre définitif du budget.

M. MOREL demande la méthode de paiement de la société NEOPTIM. Il lui est répondu que la société s'octroie un taux de 35% HT de rémunération sur les sommes récupérées.

Pour les taxes foncières, le C.C.A.S a reçu un dégrèvement de 133 454 € et 56 050,68 € ont été reversés à NEOPTIM.

Nathalie SOUBROUILLARD précise qu'une régularisation sur les charges du personnel de la Résidence « Les Hortensias » et plus précisément au niveau de l'URSSAF est en cours d'analyse avec NEOPTIM.

#### **Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S :**

- PRENNENT ACTE du débat d'orientation budgétaire 2025

Lors du conseil d'administration du C.C.A.S. du 10 juin 2020 un avenant à la convention de médecine préventive n°19077 a été conclu avec l'Association Agir Ensemble pour la Santé au Travail (AGESTRA), concernant la surveillance médicale des agents en poste.

Les tarifs concernant la participation financière du C.C.A.S. au coût de la médecine préventive sont réévalués chaque année et stipulés dans un avenant.

Pour 2025 :

- la cotisation annuelle de l'agent est fixée à 95,00 € HT (soit 114,00 € TTC).  
(pour mémoire cotisation annuelle identique en 2024)
  - l'indemnité compensatoire d'absence est fixée à 50,00 € HT (soit 60,00 € TTC)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention fixant les tarifs de surveillance médicale des agents pour l'année 2025, soit 114,00 € TTC.

#### **V – Ramassage des déchets verts**

Le service espaces verts de la mairie assure la collecte des déchets verts les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois sur toute la commune depuis 2008.

- ❖ La collecte est réservée exclusivement :
    - aux personnes à partir de 70 ans
    - aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux de 80 % et plus sans limitation d'âge
  - ❖ Sous conditions de ressources

Afin que ces plafonds reflètent au plus juste la réalité sociale, il a été décidé en 2021 de se référer aux plafonds du SMIC (revalorisés chaque année).

De ce fait, pour 2025 les conditions de revenus ne devront pas excéder :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - personne seule                            | 1 426,30 € par mois |
| soit un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de | 17 115,69 €         |
| - couple                                    | 2 139,45 € par mois |
| soit un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de | 25 673,53 €         |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

Pour l'année 2025.

- d'APPLIQUER les tarifs revalorisés sur la base du SMIC
    - personne seule 1 426,30 € par mois
    - couple 2 139,45 € par mois

M. MOREL demande le nombre de bénéficiaires : ils sont 19 à ce jour.

#### **VI – Tarifs du multi accueil « la Maison des Loupiots »**

La Caisse d'Allocations Familiales nous a communiqué la tarification à appliquer aux familles dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) ; elle est encadrée par des ressources plancher et plafond.

- M et Mme FISCHER Roland et Paulette
- Mme NICOLAS Geneviève
- M et Mme MARTIN Jean-Paul
- M et Mme ALISE Hervé et Marie
- M WOLBERT William
- M et Mme WEBER Georges
- Mme VIEILLESCAZES Raymonde
- M et Mme MAILLARD Françoise et Jean-Pierre
- M KUNTZ François
- Mme RAJKOVIC Françoise
- M SALFRANC Gérard
- Mme AUSSARESSES Michèle
- Mme VALENTIN Micheline
- Mme BRETON Suzanne
- M LUX Roger
- Mme VIEILLESCAZES Raymonde
- M et Mme SPITZ Marie-Thérèse et André
- Mme TAESCH Evelyne
- Mme WEBER Suzanne
- M WOLBERT William
- M et Mme VANOOSTEN Marcel

L'ensemble des personnes ayant distribué les colis de Noël a eu un retour très positif de nos ainés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18h00

Fait à Marly, le 20 février 2025



Pour le Président du C.C.A.S  
La Vice-Présidente,  
  
Odile JACOB – VARLET  
Maire – Adjointe de la Ville de Marly  
Déléguée aux Affaires Sociales

- tarif plancher	<b>801,00 € par mois</b>	soit un tarif plancher de	<b>0,50 € par heure</b>
- tarif plafond	<b>7 000,00 € par mois</b>	soit un tarif plafond de	<b>4,33 € par heure</b>

Pour mémoire du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 :

- tarif plancher	<b>765,77 € par mois</b>	soit un tarif plancher de	<b>0,47 € par heure</b>
- tarif plafond	<b>6 000,00 € par mois</b>	soit un tarif plafond de	<b>3,71 € par heure</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- **d'APPLIQUER** le tarif plancher à savoir 801,00 € par mois,

soit 0,50 € par heure pour les habitants de Marly  
et 0,58 € par heure pour les extérieurs

- **d'APPLIQUER** le tarif plafond à savoir 7 000,00 € par mois

soit 4,33 € par heure pour les habitants de Marly  
et 4,98 € par heure pour les extérieurs

## **VII – Résidence les Hortensias : tarifs petits travaux**

De nombreux résidents se retrouvant dans l'impossibilité de réaliser eux-mêmes ou par le biais de leurs familles des petits travaux à charge du locataire, il est proposé de faire intervenir les agents des services techniques de la ville moyennant un coût refacturé sur le loyer de la personne.

Un recensement des petits travaux posant souci a été effectué et une tarification comprenant l'achat et la pose du matériel a été estimée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'ACCEPTER** la tarification proposée pour les petites interventions des services techniques, à savoir :
  - ⇒ Changement du robinet mitigeur lavabo cuisine 110,00 € TTC
  - ⇒ Changement du robinet de lavabo salle de bain 139,41 € TTC
  - ⇒ Changement de la chasse d'eau avec flotteur 57,29 € TTC
- **d'AUTORISER** le Président à refacturer ces prestations sur le loyer du résident.

## **VIII– Divers**

### **1. Montant des aides accordées depuis le début de l'année 2025 (au 10 février 2025)**

Bons alimentaires	<b>150,00 €</b>
Secours	<b>00,00 €</b>

Pour information, montant des aides accordées pour la même période en 2024 :

Bons alimentaires	<b>50,00 €</b>
Secours	<b>00,00 €</b>

### **2. Remerciements :**

- Remerciements colis de Noël :
  - o M LUX Roger
  - o M MARCHAND Jean-Luc
  - o M et Mme MITZNER Michel et Marie-Thérèse